Image not found or type unknown

CARICATURE D'UN COUPLE D'ARTISTES ALLEMANDS

Par **mr kern**, le **07/01/2013** à **22:04**

Je suis peintre /illustrateur mrkern.com. j'ai réalisé une série de toiles mettant en scène un fameux couple d'artistes allemands (eva et adèle) à partir de photos que j'avais prises lors d'une manifestation artistique.(http://www.delimbo.com/expos-artistas/mr-kern/)
Il y a peu je leur ai adressé un mail avec les clichés des toiles, leur demandant leur soutien. Je viens de recevoir un mail plutot menacant de leur part m'intimant de ne pas présenter les toiles et de ne pas en faire usage sur mon site: ils disent "etre eux meme une oeuvre d'art et etre les proprietaires de la création mentale et artistique eva et adele" et disent aussi avoir le "copyright de leur apparence"... Je voudrais savoir qu'est ce que je risque en présentant ces toiles dans une galerie en France ou en Espagne?
Ces peintures sont le fruit de beaucoup de travail et d'abnégation, la vente de ces dernières représentent mon unique moyen de subsistance....un des membres de la communauté serait il en mesure de m'éclairer de me venir en aide? merci d'avance!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés